



# Montage d'un projet de compostage collectif

## Pourquoi monter ce type de projet ?

- Est entièrement gratuit pour la copropriété
- Permet de réduire le volume des ordures ménagères
- Valorise la matière organique en compost (30 % des déchets de la poubelle sont compostables)
- Répond à une demande des habitants



## LES ÉTAPES CLÉS :

### 1) Un projet réfléchi et adopté par tous

La première étape est de s'assurer que tous les habitants de votre copropriété sont au courant de votre démarche et qu'il n'y a pas de frein à la mise en place d'un site de compostage collectif. Il peut être intéressant de réaliser un sondage auprès des habitants afin de recueillir leurs avis.

Depuis peu, la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex insiste pour que le projet soit évoqué en conseil syndical ou en assemblée générale. Un vote n'est pas toujours nécessaire mais il est important que le syndic de copropriété et/ou la régie soient informés des conditions d'utilisation des composteurs et donnent leur autorisation en remplissant le formulaire « *Demande d'accompagnement pour le compostage collectif* ». 2 personnes référentes devront être désignées, elles seront en charge du suivi du site et relayeront toute information qu'elles jugeront utiles auprès de Pays de Gex Agglo ou du SIDEFAGE. Si elles le souhaitent, elles pourront intégrer le réseau de guides-composteur du SIDEFAGE afin de suivre une formation approfondie sur le compostage collectif.

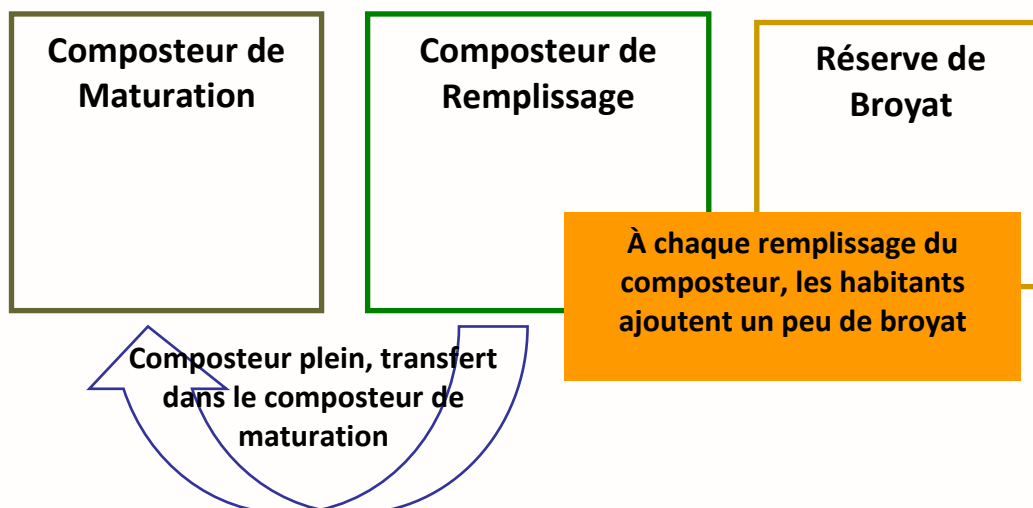
### 2) Mise à disposition gratuite de composteurs collectifs

Le dimensionnement de l'installation dépendra du nombre de personnes concerné par le projet. Généralement :

0 à 20 personnes : 1 composteur de remplissage<sup>1</sup> + 1 réserve de broyat

20 à 60 personnes : 1 composteur de remplissage<sup>1</sup> + 1 composteur de maturation + 1 réserve de broyat

Plus de 60 personnes : 1 composteur de remplissage<sup>1</sup> + 2 composteurs de maturation + 1 réserve de broyat



Pour renouveler son stock de broyat, matière sèche nécessaire à la bonne décomposition des déchets de cuisine, votre copropriété pourra se tourner soit vers son prestataire de gestion des espaces verts, soit se fournir auprès des plateformes de stockage de Pays de Gex agglo<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Plusieurs volumes de composteurs sont disponibles en fonction des caractéristiques et des besoins de chaque site.

<sup>2</sup> Pour information, une réserve de 600 litres couvrira les besoins de 40 personnes pendant environ 3 mois.



### **3) Installation des composteurs à l'emplacement choisi et animation de lancement**

Pays de Gex agglo et le SIDEFAGE se chargent d'installer les composteurs à l'emplacement défini en concertation avec tous les acteurs concernés par le projet. Quelques règles de base :

- Choisir un site éloigné d'au moins 10 mètres des habitations mais assez proche d'une voie piétonne existante pour faciliter l'accès au site (envisager la pose de dalles si besoin)
- Les composteurs posés sur un sol de terre, dans l'idéal à l'abri du vent
- Le composteur de remplissage peut être muni d'un cadenas afin de limiter les apports à certains usagers (en cas de site non clos par exemple)

Invitation de tous les habitants en soirée auprès des composteurs pour officialiser le démarrage du compostage collectif et expliquer les consignes d'utilisation. Pour cela, Pays de Gex agglo fournit un bioseau ainsi qu'un guide à chaque foyer intéressé. Le SIDEFAGE équipe, quant à lui, les composteurs de panneaux explicatifs.

### **4) 1 année de suivi par le référent compostage du SIDEFAGE**

Visites régulières : 1 à 2 fois par mois

- contrôle des apports (erreurs, mélange ...)
- contrôle de l'activité (humidité, présence de décomposeurs ...)
- contrôle des installations (état des composteurs, propreté du site ...)
- rencontre avec les référents

Durant la 1<sup>ère</sup> année, le SIDEFAGE pourra aussi vous aider au moment du transfert dans le composteur de maturation et/ou de la récolte du compost. Cela pourra être également l'occasion de réunir les habitants autour de ce projet.

Transfert : Lorsqu'un composteur est plein, son contenu est alors transféré dans le composteur de maturation. Le transfert de matière d'un composteur à l'autre procure une aération importante et relance l'activité biologique de décomposition.

Récolte : Le cycle de fabrication du compost peut durer de 6 à 12 mois. Le compost peut alors être tamisé et distribué aux habitants pour leurs jardinières ou rez-de-jardin. Il peut être également utilisé directement aux pieds des arbustes et des massifs fleuris de la copropriété.

#### **VOUS ÊTES CONVAINCU ?**

**Remplissez la demande d'accompagnement ci-jointe et retournez-la à Pays de Gex agglo:**

#### ***PAYS DE GEX AGGLO***

Service Gestion et Valorisation des Déchets - 426 chemin des meuniers - 01 280 Prévessin-Moëns

Muriel LASVENES

04 50 42 66 29 / 06 84 45 80 34 - [compostage@paysdegexagglo.fr](mailto:compostage@paysdegexagglo.fr)

#### ***SIDEFAGE***

Emeric TISSOT – 06 89 83 21 58 - [compostage2@sidefage.fr](mailto:compostage2@sidefage.fr)

